

Mise en ligne : 13 février 2017.
Dernière modification : 27 mai 2020.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES MOULINS DE MAZAGAN

S.A., 30 juillet 1926, p. 99 ans.

SOCIÉTÉ DES MOULINS DE MAZAGAN
(Anciennement : S.A. de la Minoterie Fradin et Cie)
S.A. au capital de 1 MF.
Siège social : Mazagan, rues 347 et 348.
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 976)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 3 membres au moins, nommés pour 6 ans, propr. de 20 actions.
REUTEMAN [et non : *Reutemann*] (Édouard), 6, r. des Ouled-Ziane, Casablanca ;
REUTEMAN [et non : *Reutemann*] (Georges), 6, r. des Ouled-Ziane, Casablanca ;
FRADIN (Claude), à Mazagan.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

GRIMAUD (Charles), 117, bd Circulaire, Casablanca.

Objet. — La reprise et l'expl. de la firme C. Fradin et Cie p. le comm. et l'ind. de la minoterie ; l'achat, la vente des céréales et autres produits alimentaires, l'étude, al recherche, l'expl. directe ou indirecte de toutes licences de brevets....

Capital social. — 2 MF en 2.000 act. de 1.000 fr.

Parts. — ?

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale. Le surplus : 15 % au conseil ; 60 % aux act. et 25 % aux parts.

AEC 1951 :

Casablanca :

Sté marocaine industrielle et commerciale (Anc. Sté des Moulins de Mazagan) [SOMIC], 10, pl. de France — Sté anon., le 30-7-26, 4 millions. — Industrie de la minoterie. — Conseil : Édouard et G. Reuteman, Claude Fradin, Jean Fiol, présid.
